

Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Durban, Afrique du Sud
31 août - 7 septembre 2001

Pourquoi une conférence mondiale en ce moment?

« La Conférence mondiale revêt une grande importance pour la communauté internationale parce que les questions qui y seront examinées sont des maux que nous devons combattre de toutes nos forces; parce que le racisme et la xénophobie — qui se manifestent à travers la discrimination et toutes les formes d'intolérance — sont à la base de nombreux conflits dans le monde; parce qu'ils constituent un élément essentiel du cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale; et parce que ces forces vont directement à l'encontre du message fondamental que véhiculent les droits de l'homme, à savoir que tout membre de la famille humaine a des droits égaux et inaliénables. »

Mary Robinson,
Haut commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies,
19 mars 2001

Historique

Un des principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies, créée en 1945 à la fin de la seconde guerre mondiale, est celui de la non-discrimination en fonction de la race. Ce principe est clairement énoncé dans le Préambule de la Charte des Nations Unies qui réaffirme la «foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine». Par conséquent, les Nations Unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ainsi que d'autres instruments internationaux des droits de l'homme qui font explicitement allusion à ce principe.

L'étendue du problème

Malgré les efforts persistants de la communauté internationale, la discrimination raciale, les conflits ethniques et la violence continuent de subsister en divers points de la planète. Le monde a été récemment témoin de campagnes de «nettoyage ethnique». Les minorités raciales, les migrants, les demandeurs d'asile et les populations indigènes sont constamment la cible de l'intolérance. Des millions d'êtres humains continuent de faire l'objet de discrimination en raison de la couleur de leur peau ou d'autres éléments indiquant l'appartenance de race. Une action efficace et hâtive et des mesures d'alerte rapide sont requises afin d'empêcher que les problèmes de haine ethnique ne surgissent et ne dégénèrent en conflits violents.

Trois décennies d'efforts

Entre 1973 et 2003, l'Assemblée générale a désigné trois décennies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale pour garantir un soutien à ceux qui s'efforcent d'obtenir l'égalité raciale.

- Le Programme d'action de la première Décennie a été axé sur des mesures à prendre pour mettre en œuvre les instruments des Nations Unies concernant l'élimination du racisme et de la discrimination raciale et la poursuite d'une campagne d'éducation mondiale.
- Le Programme d'action de la deuxième Décennie a souligné les voies de recours pour les victimes de discrimination raciale. Son programme comprenait une campagne d'information destinée à sensibiliser l'opinion mondiale aux droits de l'homme et l'élaboration par la Commission des droits de l'homme d'une « législation type » pour guider les gouvernements dans la promulgation de lois contre la discrimination raciale.
- Le Programme d'action de la troisième Décennie qui s'achèvera en 2003 souligne le rôle central de l'éducation pour obtenir le respect des droits de l'homme. Il a été marqué par une vue élargie du problème du racisme et la constatation que chaque société dans le monde est affectée et entravée par la discrimination. La communauté mondiale ne peut plus se contenter d'aborder les conflits liés au racisme au fur et à mesure qu'ils surgissent : il est désormais impératif de s'attaquer aux causes premières du racisme et d'introduire des changements institutionnels afin d'empêcher qu'il n'éclate.

Sujets de préoccupation

En 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 52/111 du 12 décembre, a décidé de convoquer une conférence mondiale de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, au plus tard en 2001. Cette décision reflète la préoccupation internationale croissante à l'égard de la montée des incidents de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée, et de l'identification des défis et des occasions de combattre ces phénomènes dans un monde sujet à une mondialisation croissante. En lançant un appel à un engagement accru lors du prochain millénaire en faveur des droits de l'homme, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré : « Pour chaque droit que nous proclamons, des centaines d'abus sont commis chaque jour. Pour chaque voix dont nous garantissons la liberté, de nombreuses autres continuent d'être menacées. Pour chaque femme ou fillette dont nous soutenons les droits à l'égalité, des milliers d'autres souffrent de discrimination ou de violence. Pour chaque enfant dont nous cherchons à assurer le droit à l'éducation au cours d'une enfance pacifique, de nombreux autres échappent à nos efforts. Notre tâche n'est jamais véritablement accomplie. »

Les objectifs de la Conférence

Les objectifs de la Conférence mondiale, tels qu'ils ont été énoncés par la résolution 52/111 de l'Assemblée générale du 12 décembre 1997, sont:

- Examiner les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, notamment depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et réévaluer les obstacles qui s'opposent à de nouveaux progrès et les moyens de les surmonter;

- Etudier les moyens de mieux garantir le respect des normes en vigueur et des instruments mis en place pour combattre le racisme et la discrimination raciale;
- Sensibiliser l'opinion publique face aux fléaux que sont le racisme et la discrimination raciale;
- Formuler des recommandations concrètes sur les moyens de rendre plus efficaces les activités et mécanismes des Nations Unies dans le cadre de programmes visant à combattre le racisme et la discrimination raciale;
- Analyser les facteurs politiques, historiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui engendrent le racisme et la discrimination raciale;
- Formuler des recommandations concrètes pour l'adoption de nouvelles mesures aux niveaux national, régional et international visant à combattre toutes les formes de racisme et de discrimination raciale; et
- Elaborer des recommandations concrètes pour garantir que l'Organisation des Nations Unies dispose des ressources dont elle a besoin pour combattre le racisme et la discrimination raciale.

Le processus préparatoire de la Conférence

En 1998, l'Assemblée générale a désigné le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, Mary Robinson, en tant que Secrétaire général de la Conférence.

L'Assemblée a invité les Etats et les organisations régionales à établir, aux niveaux national et régional, des structures de coordination responsables de la promotion des préparatifs de la Conférence et de la sensibilisation de l'opinion publique à son importance et à ses objectifs. Les gouvernements, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales sont tenus de participer aux préparatifs de la Conférence en entreprenant des évaluations et des études et en soumettant des recommandations, entre autres activités, au Comité préparatoire par le biais du Haut Commissaire aux droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme fera fonction de Comité préparatoire de la Conférence.

Les organisations non gouvernementales sont encouragées à tenir une tribune avant et durant la Conférence et à participer activement aux préparatifs de la Conférence. Elles sont également tenues de soutenir le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Département de l'information de l'ONU dans leurs efforts visant à entreprendre une campagne mondiale d'information afin de faire prendre conscience à l'opinion publique mondiale de l'importance et des objectifs de la Conférence.

Etant donné l'importance de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de racisme et autres instruments des droits de l'homme, la Conférence mondiale accordera une importance particulière à la ratification et à la mise en œuvre des normes internationales pertinentes. En raison des développements technologiques dans les communications, la Conférence mondiale focalisera son attention sur l'utilisation, à mauvais escient, des nouvelles technologies et en particulier Internet.

L'engagement élargi de l'ONU

Tous les organes et les agences des Nations Unies sont tenus de contribuer activement à la Conférence mondiale. De plus, les mécanismes de l'ONU qui traitent du racisme et de la discrimination raciale — comme la Commission sur l'élimination de la discrimination

raciale, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités et les Rapporteurs spéciaux à la Commission des droits de l'homme — ont reçu la requête de fournir une participation active en vue d'assurer le succès de la Conférence mondiale.

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme

En 1993, la Commission de l'ONU des droits de l'homme a désigné un rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée. En tant qu'expert indépendant, il a reçu pour mandat d'étudier les formes institutionnalisées et indirectes de racisme et de discrimination raciale contre les minorités nationales, raciales, ethniques, linguistiques et religieuses et les travailleurs migrants et les membres de leur famille dans le monde entier. Son travail sera inestimable dans le cadre des préparatifs de la Conférence.

Préparer le terrain pour le nouveau millénaire

La Conférence mondiale sera une occasion importante et unique de créer une nouvelle vision mondiale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale au cours du nouveau millénaire. Afin d'avoir un réel impact, la Conférence devrait non seulement promouvoir une plus grande sensibilisation aux fléaux du racisme, mais déboucher également sur des actions décisives aux niveaux national, régional et international, afin d'aider ceux qui pâttissent au quotidien du racisme et de la discrimination raciale. Les efforts concertés et les contributions d'individus, de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et des divers organes et agences spécialisées des Nations Unies seront essentiels pour atteindre les objectifs de la Conférence et fournir des solutions durables à long terme.